



03/2013

Charbon symptomatique

Maladie infectieuse aiguë, non contagieuse, accompagnée de forte fièvre, des bovins et des moutons. Elle est caractérisée par une myosite, une toxémie et une mortalité élevée.

1 Espèces touchées

Bovins et ovins.

2 Agent infectieux

Clostridium chauvoei, bâtonnet, Gram-positif, anaérobie strict, formant des endospores. Il produit une alphatoxine nécrosante. Les spores ont une forte ténacité et peuvent contaminer le sol et les aliments pendant des années.

3 Clinique/Pathologie

Bovins: état général fortement perturbé avec fièvre élevée. Tuméfactions locales, initialement douloureuses et chaudes avec formation de gaz, essentiellement dans les muscles épais des extrémités et du tronc. Les tuméfactions deviennent rapidement froides et insensibles. A la palpation, on entend un crépitement. Les traumatismes par contusion sont des facteurs prédisposants et peuvent déclencher l'apparition des symptômes cliniques. Dissémination septicémique à un stade ultérieur.

Ovins: boiterie prononcée, touchant le plus souvent plusieurs membres. La formation d'œdèmes sous-cutanés n'est pas prononcée. Dans les cas d'infections liées à des plaies, les lésions locales peuvent être importantes. Dissémination septicémique à un stade ultérieur.

4 Répartition géographique

Mondiale, mais avec des accumulations régionales. En Suisse, il existe des régions caractéristiques pour le charbon symptomatique.

5 Epidémiologie

Maladie des pâturages. Apparition saisonnière, essentiellement pendant les mois d'été. L'infection se développe à partir de petites lésions des muqueuses (par exemple lors du changement de dents). Les bovins âgés de six mois à deux ans sont les plus sensibles. Chez le mouton, les portes d'entrée de l'infection sont principalement les plaies (tonte, coupe de la queue, blessures à la naissance, etc.).

6 Diagnostic

Suspicion en cas d'apparition, dans les régions à risque, de cas aigus et mortels avec des myosites. Mise en évidence de l'agent infectieux par immunofluorescence et culture dans un laboratoire.

7 Diagnostic différentiel

Fièvre charbonneuse, infections causées par d'autres clostridies (*Cl. septicum* – œdème malin; *Cl. perfringens* type A - gangrène gazeuse), intoxications, foudre.

8 Prophylaxie immunitaire

Autorisée en Suisse (vaccin inactivé; toxine et agent infectieux).

9 Prélèvements

Tissu musculaire altéré (au moins 10x10x10 cm).

10 Critères de constat

Suspicion au niveau pathologique anatomique confirmée par la mise en évidence bactériologique de *Clostridium chauvei*.

11 Mesures de lutte

Epizootie à surveiller, OFE art. 291.

12 Contrôle des viandes

Carcasse entière impropre à la consommation (OHyAb, annexe 7, chiffre 1.1.1.e).